

RAPPORT DE MISSION EFFECTUEE A BUNIA

A. INTRODUCTION

En exécution de l'Ordre de mission N°014/COORD/ITIE-RDC/ST/ML/2024 du 28 mars 2024 dont copie en annexe, une équipe mixte composée d'un délégué de la société civile et d'un membre du Secrétariat Technique de l'ITIE-RDC, avec l'accompagnement d'un agent de COREF, a effectué une mission officielle à Bunia dans la province d'ITURI à charge du Comité de Pilotage et d'Orientation de la Réforme des Finances publiques (COREF)/Projet ENCORE.

➤ Composition de la délégation :

- M. Jean KEBA, Délégué de la Société civile ;
- M. Raoul MUSAU MWANA, Expert Technique chargé de la collecte des données et questions juridiques à l'ITIE-RDC.
- Mme Grâce MUGARUKA, Agent COREF.

➤ **Objet de la mission :** Organiser et animer un atelier de dissémination du Rapport ITIE-RDC des Exercices 2020 – 2021 et ses compléments.

➤ **Durée de la mission :** du 26 avril au 05 mai 2024, soit 10 jours.

➤ Difficultés rencontrées :

- Les frais de prise en charge perçus de COREF ont couvert la période allant du 26 avril au 03 mai 2024 contrairement à la durée de la mission, soit deux jours de moins.
- Le voyage a été stressant et éprouvant compte tenu de l'itinéraire emprunté trop long avec transit en Ouganda (Entebbe, Kampala, avec plusieurs escales et traversée du Lac Albert) avant d'atteindre la frontière de la RDC, soit presque un jour et demi de voyage par route et bateau pour arriver à Bunia. En plus, le trajet est parsemé de $\pm$ 10 barrières (FARDC et groupes armés) vers Bunia du côté RDC.

B. DEROULEMENT DE LA MISSION

La mission s'est déroulée de la manière qui suit :

1. Voyage

Vendredi 26 avril 2024 : Transit à Entebbe en Ouganda en début d'après-midi et direction vers Kampala par taxi afin de prendre une correspondance pour la frontière de la RDC via le Lac Albert.

Samedi 27 avril 2024 : Arrivée dans la matinée au port de Ntoroko (Ouganda) pour la traversée par bateau du Lac Albert, arrivée à Bunia via Kasenyi en RDC dans l'après-midi et installation.

2. Préparation technique

Lundi 29 avril 2024 :

- ✓ Présentation des civilités auprès de l'Autorité provinciale.
- ✓ Prise de contacts avec le point focal et préparation de l'atelier.
- ✓ Visite de la salle des fêtes de l'hôtel Kirikou (La Casa Sir Henry) destinée à la tenue de l'atelier.

3. Tenue de l'atelier

- ✓ Lieu : Salle des fêtes de l'hôtel Kirikou (La Casa Sir Henry), Commune de Mbunya à Bunia.
- ✓ Date : le 30 avril, les 1^{er} et 02 mai 2024.
- ✓ Participation : l'atelier a enregistré une bonne participation des membres du Cabinet du Gouverneur de province, des Responsables des services publics (SAEMAPE, ONEM, DGDA et FNPSS), des délégués de la Division des mines, de la Direction Provinciale des Recettes de l'ITURI, de l'ACE, des ETD, des étudiants de l'Université de Bunia, des organisations de la Société civile locale, des représentants des coopératives minières et comptoirs d'achat, des représentants des communautés locales,...

- **Première journée, le mardi 30 avril 2024**

Après le mot d'ouverture par le Conseiller Fiscal, Représentant du Gouverneur de province suivi de la photo de famille, un bref aperçu sur l'ITIE et la Norme a été fait à l'intention des participants par l'Expert de l'ITIE. Ensuite, les participants ont été invités à la découverte du Rapport 2020 – 2021 à travers l'exposé de la synthèse dudit rapport fait par l'Expert de l'ITIE-RDC lequel s'est articulé sur (i) les informations contextuelles, (ii) les informations financières, (iii) l'évaluation de l'exhaustivité et de la fiabilité des données contenues dans ce rapport ainsi que (iv) les recommandations formulées par l'Administrateur Indépendant, la Cour des Comptes et l'Inspection Générale des Finances.

Pendant les échanges fructueux, les participants ont salué la mise à leur disposition par le Comité Exécutif de ITIE-RDC des informations pertinentes sur le secteur extractif afin de susciter le débat public et ont exprimé le souhait de voir la pérennisation de ce genre d'activité en vue de promouvoir des échanges de qualité sur le secteur extractif.

Les participants à l'atelier ont insisté sur la mise en place par les autorités d'un mécanisme pour détecter les bénéficiaires effectifs surtout pour les coopératives, sur la question de la représentativité de l'ITIE en province, l'exhaustivité des données en ce que certaines entreprises opérant sur place n'ont pas pu être incluses dans le périmètre tel le cas de MGM, KIMIA MINING, etc.

Enfin, les participants ont formulé des suggestions portant sur la nécessité de mettre en place un système pour capter les revenus réalisés par les titulaires industriels qui bénéficient des recettes des exploitants artisanaux, cas de Mongbwalu Gold Mining « MGM ».

Toutes ces questions ont été répondues avec satisfaction des participants.

- **Deuxième journée, le mercredi 1^{er} mai 2024**

Bien qu'étant fériée, cette journée a été consacrée à l'exposé sur la thématique de l'exploitation minière artisanale, filière Cuivre et Cobalt laquelle constitue un complément au Rapport ITIE-RDC. L'essentiel de cet exposé a été présenté par Me Jean KEBA complété par l'Expert de l'ITIE, et a porté sur les points ci-après :

1. Le périmètre retenu pour le Rapport ;
2. Les données clés du Rapport ;
3. Les constats et recommandations ;
4. Les défis liés à la transition énergétique, à la corruption et au travail des personnes vulnérables.

La présentation a été suivie de débats au cours desquels les questions posées ont mis un accent sur la présence des enfants et des femmes enceintes sur les sites miniers pour laquelle ils suggèrent de mener une étude approfondie sur ce phénomène, sur la nécessité de mettre à la disposition des exploitants des espaces viable pour leur travail, sur le plaidoyer pour le financement des coopératives conformément aux dispositions du Code minier afin de créer une classe moyenne, sur les avantages pour la RDC d'adhérer à l'ITIE, les écarts constatés entre les dispositions légales et la pratique sur terrain, la présence des militaires sur les sites qui ne permet pas à l'Etat de capter les flux.

Ensuite, les participants ont fustigé le manque de collaboration entre les services du Ministère des mines notamment en ce qui concerne la cohérence des chiffres et ont formulé comme recommandations, la mise en place d'un cadre de suivi pour contrôler tous les différents flux circulant dans le secteur et surtout la nécessité d'assurer une large vulgarisation du Code minier à l'intention des acteurs du secteur.

• Troisième journée, le jeudi 02 mai 2024

La dernière journée a été consacrée au partage du contenu du complément du Rapport ITIE-RDC portant sur l'exploitation minière artisanale, filière 3T & Or. Maître Jean KEBA, complété par l'Expert de l'ITIE, est revenu sur les points saillants de l'étude comme suit :

1. la cartographie de l'EMAPE, Filière des 3T & Or ;
2. la présentation des flux financiers, de la production et des exportations de la Filière ;
3. les constats ainsi que les recommandations ;
4. les défis du secteur artisanal de la Filière des 3T & Or.

Après l'exposé, des débats très nourris ont été suivis des commentaires des services des mines, à savoir le SAEMAPE et la Division des mines, ensuite les discussions ont été tournées sur l'interpellation de l'administration des mines quant à la fiabilité des données surtout les statistiques, la question des permis dormants détenus par les entreprises en suggérant leur retour au domaine public pour en faire des ZEA en faveur des exploitants artisanaux, sur le non-respect des engagements sociaux et environnementaux par les entreprises et les coopératives établies dans la province évoqué par les communautés locales (cas de la chefferie des ba hema d'Irumu), sur la nécessité de vulgariser le Code minier et la Norme ITIE en province, la question de la liberté d'expression des acteurs de la société civile en Ituri en sollicitant un plaidoyer pour protection des lanceurs d'alerte et en cas de dénonciation.

Les représentants des communautés ont, par ailleurs, profité de l'occasion pour présenter les difficultés auxquelles elles sont confrontées dans le cadre de la gestion des attentes des populations locales qui subissent directement les impacts de la présence des entreprises ou des coopératives dans leur cadre de vie immédiat.

Toutes ces questions ont été répondues avec satisfaction des participants.

À l'issue des discussions, un mot de remerciement a été présenté par le représentant des participants suivi par le discours de clôture du représentant de l'Autorité provinciale qui a invité les participants à s'approprier les informations mises à leur disposition pour promouvoir le débat public sur la gouvernance du secteur extractif.

Vendredi 03 mai 2024 : pour raison de logistique, la délégation a quitté dans la matinée Bunia via Kasenyi pour traverser le lac Albert et est arrivée tard la nuit à Kampala en Ouganda.

Samedi 04 mai 2024 : poursuite séjour à Kampala en attendant le vol vers Kinshasa.

Dimanche 05 mai 2024 : Arrivée à Entebbe et Retour à Kinshasa.

C. RECOMMANDATIONS

À l'issue de cet atelier, quelques recommandations pertinentes ont été retenues :

- Mettre en place un système pour capter les revenus réalisés par les titulaires industriels qui bénéficient des recettes des exploitants artisanaux (cas de Mongbwalu Gold Mining « MGM »);
- Mettre en place un cadre de suivi pour contrôler tous les différents flux circulant dans le secteur artisanal ;
- Assurer une large vulgarisation du Code minier à l'intention des acteurs du secteur artisanal ;
- Faire un plaidoyer pour la mise à disposition d'une partie des périmètres miniers des titulaires au titre de ZEA en faveur des exploitants artisanaux ;
- Vulgariser la Norme ITIE en province ;

- Faire un plaidoyer pour la protection des lanceurs d'alerte et pour les cas de dénonciation en Ituri.

D. SUGGESTION

Au regard des difficultés rencontrées portant sur la détermination des itinéraires dans cette région aussi dangereuse, nous suggérons à l'avenir l'exploitation de toutes les voies d'accès sécurisés en privilégiant la voie aérienne surtout dans les zones enclines à l'insécurité et éviter de longs trajets présentant un risque sérieux de sécurité à cause de la présence de nombreux groupes armés le long du trajet.

E. CONCLUSION.

D'une manière générale, la mission s'est bien déroulée sans aucun incident et a connu une participation active de toutes les parties prenantes susindiquées. Néanmoins, nous sollicitons le complément des frais de mission pour les deux jours suivant l'ordre de mission.

Fait à Kinshasa, le 07 mai 2024

Pour la délégation



Raoul MUSAU MWANA
Expert Technique ITIE-RDC

Annexes :

- Ordre de mission
- Cartes d'embarquement (aller – retour) (4)
- Go pass et taxes aéroportuaires (aller) (4)
- Attestation sur honneur.

ORDRE DE MISSION N° 014 /COORD/ITIE-RDC/ST/ML/2024

Les personnes dont les noms et fonctions repris ci-dessous sont désignées pour effectuer une mission de service à **Bunia** (Ituri).

Il s'agit de :

Noms	Fonctions
Monsieur Jean KEBA	Délégué des Organisations de la Société Civile
M. Raoul MUSAU	Expert technique en charge de la collecte et analyse des données

Objet de la mission : Disséminer le Rapport ITIE-RDC 2020-2021 et ses compléments

Durée de la mission : 10 jours

Date de départ : 26 avril 2024

Date de retour : 05 mai 2024

Itinéraire : Kinshasa – Entebbe-Aru-Bunia et retour.

Moyen de transport : Avion et Véhicule

Frais de mission : A charge du COREF (Projet ENCORE)

Les autorités tant civiles, militaires que celles de la Police Nationale sont priées d'apporter leur assistance aux porteurs du présent ordre de mission.

Fait à Kinshasa, le 28 MARS 2024



Jean Jacques KAYEMBE MUFWANKOLO

